



CENTRE D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION
HOPITAL PRIVE DE PARLY2

Livret d'accueil



FECONDATION IN VITRO, INSEMINATIONS, CONGELATION D'EMBRYONS... LE CENTRE D'AMP DE L'HOPITAL PRIVE DE PARLY II VOUS PROPOSE UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE, COORDONNEE ET PERSONNALISEE DE VOTRE INFERTILITE.

IMPLANTE DEPUIS PLUS DE 25 ANS AU SEIN DE L'HOPITAL PRIVE DE PARLY2 ET RECENTMENT AU CŒUR DE VERSAILLES, NOUS SOMMES UN ACTEUR DEPARTEMENTAL MAJEUR ET RECONNU DANS LA PRISE EN CHARGE DE L'INFERTILITE

NOUS AVONS CREE CE LIVRET POUR VOUS APPORTER L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS MEDICALES ET ADMINISTRATIVES DONT VOUS AUREZ BESOIN POUR VOTRE PRISE EN CHARGE

Ce livret vous est remis par votre gynécologue

Tampon



DU DIAGNOSTIC A LA PRISE EN CHARGE

LE DIAGNOSTIC



- ❖ Consultation(s) avec votre gynécologue référent afin de définir avec précision, grâce à un bilan médical, la fertilité de votre couple.
- ❖ Proposition de mise en œuvre d'un traitement adapté à votre situation.
- ❖ Validation par notre staff réunissant les praticiens et les biologistes du centre.
- ❖ Informations concernant la technique d'AMP envisagée.
- ❖ Proposition d'un suivi psychologique avec la psychologue du centre pour vous accompagner dans ce parcours.
- ❖ Invitation à participer à une des réunions d'information organisées de façon mensuelle, au sein de l'hôpital privé de Parly II, par l'équipe du centre d'AMP.
- ❖ Programmation de la tentative par votre gynécologue. Remise des ordonnances.
- ❖ Si une hospitalisation en ambulatoire est prévue (en cas de ponction ovocytaire)
 - Prendre rendez-vous en consultation avec l'anesthésiste au 01 39 63 72 04.
 - Effectuez votre pré-admission d'hospitalisation

LISTE DES DOCUMENTS NECESSAIRES A CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER MEDICAL



- ❖ Documents règlementaires : (Arrêté du 03 août 2010)
 - Photocopies des pièces identité (avec photo) des deux membres du couple.
 - Certificat de mariage (photocopie du livret de famille) ou attestation de vie commune (formulaire délivré par votre gynécologue).
 - Demande d'AMP.
 - Consentement à la technique, signé par les deux membres du couple, après un délai de réflexion d'un mois suivant la demande et renouvelé avant chaque tentative d'AMP. Ce consentement devra impérativement être signé en présence d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire pour tout transfert d'embryon(s) congelé(s).
 - Votre accord pour la transmission des résultats de votre tentative de façon nominative à l'agence de biomédecine (en cas de refus, la transmission se fait de façon non nominative).
 - Résultats des sérologies (VIH, Hépatite B (Ag HBs, Ac-Anti HBs, Ac Anti-HBc), Hépatite C etTPHA-VDRL) datant de moins de 3 mois avant une première tentative, puis de moins d'un an pour les tentatives suivantes.
 - Résultats d'un spermogramme avec un test de migration survie.
 - Résultats d'une spermoculture datant de moins de 6 mois pour une première tentative de FIV, puis de moins d'un an pour les tentatives suivantes. Pour toute IIU (première et suivantes), les résultats doivent dater de moins de 6 mois.
- ❖ Documents complémentaires :
 - Résultats de tous vos examens réalisés en dehors du Centre.
 - Résultats des éventuelles tentatives antérieures réalisées hors centre.
 - Demande de prise en charge 100 % auprès de votre centre de sécurité sociale.

IMPORTANT



- ❖ **Tout dossier incomplet risque de retarder ou d'interrompre votre prise en charge.**
- ❖ Il est indispensable que vous soyez joignable facilement pendant toute la durée de la prise en charge.
- ❖ La réglementation nous impose la vérification de votre identité à chaque étape, veuillez vous munir d'une pièce d'identité.



LA STIMULATION OVARIENNE

ENSEMBLE, PLANIFIONS VOTRE PRISE EN CHARGE



- ❖ Afin d'organiser le suivi de votre stimulation et votre AMP, dès les premiers jours du cycle de votre tentative, **contactez le laboratoire d'AMP**
 - Tel : 01-39-54-44-51 (Choix 2)
 - Mail : amp@laboratoire-parly2.com
- ❖ Pendant toute votre prise en charge, afin de faciliter la transmission des informations, veuillez à être facilement joignable.

LE TRAITEMENT



- ❖ Le traitement de stimulation (comprimés par voie orale et/ou injections par voie sous cutanée) est à commencer selon la prescription de votre gynécologue. Il doit être réalisé quotidiennement de façon régulière.
- ❖ Pour des raisons de simplicité, nous recommandons la pratique de l'auto-injection. Facile à mettre en œuvre, elle se fait en sous cutanée, dans le bas du ventre. Des informations et conseils pratiques sont disponibles auprès de votre gynécologue, au laboratoire du centre d'AMP ou sur notre site internet : www.pma-parly2.com.

LE MONITORAGE



- ❖ Pour la constance et la fiabilité de l'interprétation de vos résultats d'exams, nous vous recommandons, sauf impossibilité majeure, de faire vos prises de sang et vos échographies à l'Hôpital privé de Parly II.
Tous les exams réalisés dans un autre laboratoire ou un autre centre d'échographie devront être faxés avant 12h00 à votre gynécologue ou au laboratoire d'AMP.
- ❖ **Les prélèvements sanguins :**
 - Ils sont réalisés, au centre de biologie médicale de l'hôpital privé, niveau -1 (sur présentation de l'ordonnance et des documents de prise en charge).
 - Du lundi au samedi à partir de 7h00. Dans tous les cas, avant 9h00. Il n'est pas nécessaire d'être à jeun.
- ❖ **Les échographies :**
 - Elles sont réalisées, au service de radiologie de l'hôpital privé, niveau -1 (sur présentation de l'ordonnance).
 - Du lundi au samedi, à partir de 7h30 et avant 9h00.
- ❖ **Organisation du suivi :**
 - Après analyse de vos résultats par votre gynécologue référent (ou son remplaçant en cas d'absence de celui-ci), les consignes pour la suite de votre prise en charge vous sont communiquées, par téléphone, par un membre du centre d'AMP (Nom et dose de produit à injecter, date du prochain contrôle, horaire du déclenchement de l'ovulation, horaire de rendez-vous.....)
 - En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le secrétariat médical de votre gynécologue ou le laboratoire d'AMP.

RAPPEL



- ❖ Dans les cas où une anesthésie est nécessaire (ponction ovocytaire),
 - Prendre rendez-vous auprès des anesthésistes pour une consultation
 - Faites votre pré admission auprès du service des admissions de l'hôpital privé de Parly II.
 - Le bilan pré opératoire sera effectué, sur présentation de l'ordonnance, en même temps que vos dosages hormonaux lors du monitoring.



LES TECHNIQUES D'AMP : IIU

L'INSEMINATION INTRA UTERINE



- ❖ L'insémination intra utérine (IIU) est la technique la plus simple et la moins invasive, utilisable lorsqu'il n'y a pas de problème de trompes chez la femme et que le sperme semble normal ou sub-normal.
- ❖ Objectifs de l'IAC :
 - Concentrer et laver les spermatozoïdes dans le but de les injecter directement dans l'utérus.
 - Eviter le passage d'une glaire cervicale hostile à leur survie et à leur progression.
 - Augmenter le nombre de spermatozoïdes de bonne qualité dans l'environnement ovocytaire.

DEROULEMENT DE L'INSEMINATION INTRA UTERINE



- ❖ Votre conjoint doit se présenter le matin de l'insémination entre 7h00 et 8h00, directement au laboratoire d'AMP niveau -2 muni de sa pièce d'identité pour effectuer son recueil de sperme (délai d'abstinence recommandé de 2 à 7 jours).
- ❖ Pour l'insémination, vous devez vous présenter à l'heure fixée, directement au laboratoire d'AMP niveau -2 munie de votre pièce d'identité.
- ❖ Votre gynécologue (ou son remplaçant en l'absence de celui-ci) procédera ensuite à l'insémination. Aucune anesthésie n'est nécessaire. Le gynécologue ayant réalisé l'insémination vous indiquera alors le traitement à suivre et rédigera une ordonnance pour un dosage de β HCG à faire pratiquer deux semaines après. Ce dosage permettra de savoir si une grossesse a débuté. Il est important de le faire pratiquer, même si des saignements surviennent. Les résultats devront être transmis au laboratoire d'AMP (Fax, téléphone, courrier, Mail).
- ❖ Sauf indications particulières du gynécologue, nous recommandons la reprise d'une activité normale immédiatement après l'insémination.



LES TECHNIQUES D'AMP : FIV & ICSI

LA FECONDATION AVEC OU SANS MICROMANIPULATION



- ❖ La fécondation in vitro est une fécondation qui se fait à l'extérieur du corps de la femme, dans un milieu de culture dont la composition est proche de l'environnement naturel des trompes.
 - Pour y parvenir, on utilise les ovocytes (ovules) recueillis par ponction ovocytaire
 - Les spermatozoïdes sont préparés et mise en contact avec les ovocytes (FIV) ou directement injecté dans l'ovocytes (ICSI).
- ❖ La culture embryonnaire peut se prolonger jusqu'à J5 ou J6 (Stade blastocyste).

DEROULEMENT DE LA PONCTION OVOCYTAIRE



- ❖ La ponction ovocytaire est réalisée au bloc opératoire, sous anesthésie générale, par votre gynécologue référent (ou son remplaçant en cas d'absence de celui-ci).
- ❖ Rappel : une consultation avec un anesthésiste est obligatoire. Pensez à rapporter tous les documents concernant cette consultation.
- ❖ Une pré admission devra avoir été faite auprès du service des admissions de l'hôpital privé de Parly II au début de votre cycle de traitement.
- ❖ Le matin de la ponction, vous devez être à jeun depuis la veille minuit (ni repas, ni boisson, ni tabac).
- ❖ Vous vous présentez, accompagnée de votre conjoint, le matin entre 7h00 et 8h00 directement au laboratoire d'AMP, niveau -2 munis de vos pièces d'identité.
- ❖ Le recueil de sperme est effectué au laboratoire, le matin même (délai d'abstinence recommandé de 2 à 7 jours).
- ❖ Vous êtes ensuite dirigée vers le service ambulatoire. La ponction est réalisée en général en début de matinée.
- ❖ En début d'après-midi, la technicienne ou le biologiste vient vous informer oralement des résultats de la ponction et vous rappelle les consignes, et conduite à tenir pour la suite.
- ❖ Votre sortie s'effectue à partir de 14h00. Prévoyez d'être accompagnée.



TRANSFERT ET CONGELATION DES EMBRYONS

LA FECONDATION AVEC OU SANS MICROMANIPULATION



- ❖ Le transfert d'embryon(s) se fait par voie naturelle, sans préparation particulière de la patiente.
- ❖ Les embryons surnuméraires de bonne qualité seront congelés.
 - Aujourd'hui nous effectuons dans notre centre la Vitrification Embryonnaire qui permet d'obtenir une meilleure survie des embryons ainsi qu'un meilleur taux d'implantation et donc de grossesse.

DEROULEMENT DU TRANSFERT EMBRYONNAIRE



- ❖ **La présence des deux membres du couple lors du transfert embryonnaire est obligatoire.**
- ❖ Le nombre d'embryon(s) que vous souhaitez transférer est discuté en consultation avec votre gynécologue, éventuellement avec le biologiste, en fonction des résultats obtenus et de vos antécédents.
- ❖ Le matin du transfert:
 - La technicienne ou le biologiste du laboratoire d'AMP vous contacte par téléphone, en début de matinée, pour vous expliquer les résultats de la tentative et vous fixer le rendez-vous pour le transfert embryonnaire (en général fin de matinée ou début d'après-midi).
 - Vous devez vous présenter au laboratoire d'AMP, niveau -2, au jour et à l'heure fixés munie de vos pièces d'identité.
- ❖ Votre gynécologue (ou son remplaçant en cas d'absence de celui-ci) procédera ensuite au transfert embryonnaire. Aucune anesthésie n'est nécessaire.
- ❖ Le gynécologue ayant réalisé le transfert vous indiquera alors le traitement à suivre et rédigera une ordonnance pour un dosage de β HCG à faire pratiquer deux semaines après. Ce dosage permettra de savoir si une grossesse a débuté. Il est important de le faire pratiquer, même si des saignements surviennent. Les résultats devront être transmis au laboratoire d'AMP (Fax, téléphone, courrier, Mail).
- ❖ Sauf indications particulières du gynécologue, nous recommandons la reprise d'une activité normale immédiatement après le transfert.

DEROULEMENT DE LA CONGELATION DES EMBRYONS



- ❖ **Si une congélation embryonnaire a été réalisée, vous en serez informée au moment du transfert**
- ❖ Conformément à la loi, chaque année les couples ayant des embryons congelés sont sollicités pour donner leur accord pour continuer la conservation des embryons pour utilisation ultérieure, ou pour envisager le don (anonyme) ou leur destruction.



LES RISQUES

RISQUES LIES A LA STIMULATION OVARIENNE

- ❖ Le plus souvent, un simple inconfort passager est décrit (ventre un peu gonflé, douleurs type douleurs de règles...). Très exceptionnellement, en cas d'hyperstimulation sévère, une hospitalisation peut s'avérer nécessaire.
- ❖ En cas de douleurs importantes, ballonnements, fièvre survenant suite à un traitement de stimulation ovarienne, n'hésitez pas à prévenir votre gynécologue.

RISQUES LIES A LA PONCTION

- ❖ Risques liés à l'anesthésie : Une consultation avec un anesthésiste est obligatoire avant le passage au bloc opératoire. Les risques liés à l'anesthésie vous sont expliqués à cette occasion.
- ❖ Risques liés à la ponction ovarienne : Risques essentiellement d'ordre hémorragique.

LES ECHECS

- ❖ Ils peuvent se produire à chaque étape de la prise en charge (arrêt de la stimulation en cas de réponse inadaptée, absence d'ovocyte suite à une ponction ovarienne, absence de fécondation, embryons de mauvaise qualité, transfert embryonnaire impossible, lyse embryonnaire suite à une décongélation d'embryon, absence de grossesse).
- ❖ Les traitements et les échecs peuvent être difficiles à supporter. Un soutien psychologique peut s'avérer nécessaire. N'hésitez pas à contacter la psychologue du centre.

LES GROSSESSES MULTIPLES

- ❖ Les grossesses multiples :
- ❖ Pour les inséminations intra utérines, le suivi échographique au cours de la stimulation permet de compter le nombre de follicules matures. Si un trop grand nombre de follicules est observé, l'insémination peut être annulée afin de limiter le risque de survenue d'une grossesse multiple.
- ❖ Pour les transferts embryonnaires, le nombre d'embryons à transférer est discuté avec le gynécologue et éventuellement avec le biologiste en fonction de votre âge, de vos antécédents et des résultats obtenus. Dans une majorité de cas, le transfert d'un embryon unique est justifié.

SUIVI DES ENFANTS

- ❖ Actuellement aucune étude ne montre un taux de malformations plus élevé chez les enfants issus d'une AMP.

HONORAIRES ET PRISE EN CHARGE

LE COUT DE VOTRE AMP



- ❖ Partie laboratoire :
 - La partie biologique (prises de sang, techniques de laboratoire) est remboursée à 100% par la sécurité sociale sous réserve d'une prise en charge 100% en cours de validité. La demande de prise en charge est établie par votre gynécologue lors d'une consultation.
 - Pour certaines techniques particulières, des honoraires hors nomenclature peuvent vous être demandés par le laboratoire.
- ❖ Partie clinique :
 - Des dépassements d'honoraires pour les consultations gynécologiques, consultations d'anesthésistes, échographies, ponctions ovocytaires, transferts embryonnaires ou inséminations intra utérines peuvent vous être demandés.
 - Renseignez-vous auprès des services concernés.
- ❖ Traitements de stimulation :
 - Les médicaments nécessaires à la stimulation ovarienne sont remboursés par la sécurité sociale.



Vos contacts

HOPITAL PRIVE DE PARLY2



- ❖ SERVICE DES ADMISSIONS
 - Tel : 01.39.63.70.05 ou 01.39.63.70.06
 - Site internet : www.hopital-prive-de-parly2-le-chesnay.ramsaygds.fr
- ❖ SERVICE DES URGENCES
 - Tel : 01.39.63.71 15

L'EQUIPE CLINIQUE



- ❖ Dr Arnaud GRISEY Tel : 01.39.63.70.62
- ❖ Dr Xavier GUETTIER Tel : 01.39.63.71.79
- ❖ Dr Guy KERBRAT Tel : 01.39.63.70.66
- ❖ Dr Victoria MAGET* Tel : 01.81.80.43.82
- ❖ Dr Philippe MEICLER Tel : 01.39.63.70.65
- ❖ Dr Georges SOUDRE Tel : 01.39.63.71.79

Consultations : Hôpital Privé de Parly2 - Jardin d'hiver : niveau -1

*Consultations : Centre Médical Carré Notre Dame -10 rue André Chénier 78000 Versailles – 1^{er} étage

SECRETARIATS MEDICAUX

L'EQUIPE BIOLOGIQUE



- ❖ Dr Corinne FILLION
 - ❖ Dr Emmanuel GENAUZEAU
 - ❖ Dr Pierre GOLDENBERG
- ❖ Service d'AMP (Nx -2)
 - Lundi - vendredi 7h – 16h - samedi 8h - 13h
 - 01 39 54 44 51 (Choix 2)
 - amp@laboratoire-parly2.com
 - ❖ Service de Biologie polyvalente (Nx -1)
 - Lundi - vendredi 7h – 19h - samedi 7h - 13h
 - 01 39 54 44 51 (Choix 1)
 - www.laboratoire-parly2.com

Laboratoire – Hôpital Privé de Parly2 - Service AMP : niveau -2 – Service Biologie Polyvalente - niveau -1

RADIOLOGIE

- ❖ Echographie de monitoring
 - Hôpital Privé de Parly2 - niveau -1
 - Tel : 01.39.63.71.33

ANESTHESIE

- ❖ Consultation d'anesthésie
 - Hôpital Privé de Parly2 – pavillon des consultations
 - Tel : 01.39.63.72 04

Centre d'AMP de l'Hôpital Privé de Parly2
21 rue Moxouris – 78150 Le Chesnay

www.laboratoire-parly2.com

01 39 54 44 51 (Choix 2) ou amp@laboratoire-parly2.com